

L'an deux mil treize, le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation :  19 avril 2013	Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BEGUE Guillaume, DEBAINS Jean-Michel, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SALAUN Ronan, et Mesdames BONHEURE Marie-Christine, BOURCIER Véronique, CHASSÉ Pierrette, CLÉMENT Françoise, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RABARDEL Pascale et RUCKERT Elsa.
Affichage:	Pouvoirs: Messieurs BERTIN Laurent, CLÉRY Alain, DÉSILES Lucas, GRÉGOIRE Jean-Yves et Mesdames BOUVET-CUPIF Françoise, GUEGUEN Danièle, RANSONNETTE Marie-Pierre et THESSIER Maryvonne.
Nombre de conseillers en exercice : 29	Absents: Monsieur SAINTILAN Denis, Mesdames FRANCANNET Chantal, FRESSIER-PEREIRA Sandra.

Secrétaire de séance : M. DEBAINS Jean-Michel

## N° 13.108

# APPROBATION DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 22 MARS 2013**

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 22 mars dernier à se prononcer sur la rédaction des délibérations de cette séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la rédaction des délibérations de la précédente séance.



L'an deux mil treize, le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation :	<u>Présents</u> : Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BEGUE Guillaume, DEBAINS Jean-Michel, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean,		
19 avril 2013	LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SALAUN Ronan, et Mesdames		
	BONHEURE Marie-Christine, BOURCIER Véronique, CHASSÉ Pierrette, CLÉMENT Françoise, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RABARDEL Pascale et RUCKERT Elsa.		
Affichage:	Pouvoirs: Messieurs BERTIN Laurent, CLÉRY Alain, DÉSILES Lucas, GRÉGOIRE Jean- Yves et Mesdames BOUVET-CUPIF Françoise, GUEGUEN Danièle, RANSONNETTE Marie-Pierre et THESSIER Maryvonne.		
Nombre de conseillers en exercice : 29	Absents : Monsieur SAINTILAN Denis, Mesdames FRANCANNET Chantal, FRESSIER-PEREIRA Sandra.		
	Secrétaire de séance : M. DERAINS Jean-Michel		

<u>Secrétaire de séance</u> : M. DEBAINS Jean-Michel

#### N° 13.109

# GENDARMERIE DE LIFFRÉ ACQUISITION ET INSTALLATION DE BUREAUX PRÉFABRIQUÉS -

Monsieur BÉGUÉ, adjoint à l'urbanisme, informe l'assemblée communale que les services de l'État vont procéder à une réorganisation des services de police et de gendarmerie. Cette réorganisation territoriale va permettre de renforcer l'effectif actuel de notre gendarmerie de sept gendarmes supplémentaires.

Les locaux de service actuels, faute de surface suffisante, ne permettront pas accueillir les nouveaux arrivants. Plutôt que de réaliser des travaux d'extension, il est proposé d'acquérir et d'installer des bureaux préfabriqués d'une superficie de 90 m² dans l'attente de la construction d'une nouvelle gendarmerie adaptée à la taille des effectifs. Considérant le peu de surface au sol de disponible, ces bureaux seront réalisés sur 2 niveaux.

## Coût de l'opération :

- Achat par la commune de Liffré de bureaux modulaires : environ 130 000 € H.T,
- Travaux d'aménagements et de transformation, 32 000 € H.T.
- Frais d'installation et de désinstallation de l'ordre de 8 000 € H.T.

#### Plan de financement:

- Autofinancement par la commune de Liffré pour 20 % du total de l'opération, soit 34 000 € H.T,
- Demande de subvention auprès du dispositif de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour 80 % du total de l'opération soit un montant de 136 000 €.

La mise en œuvre de cette nouvelle réorganisation territoriale doit être effective fin août 2013. En conséquence, les nouveaux bureaux doivent être installés pour cette même date. Le délai de construction des bâtiments et de leur installation, sont évalués à deux mois.

Si le Conseil Municipal accepte ce projet, la commune deviendra propriétaire de bâtiments préfabriqués qui pourront être réemployés sur d'autres sites de la commune afin de répondre à des besoins occasionnels.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'opération d'acquisition aux conditions indiquées de bâtiments préfabriqués pour un montant total estimé, frais d'installation et de désinstallation, travaux d'aménagements et de transformation compris, de 170 000 € H.T,
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation et signer l'ensemble des actes et devis nécessaires à l'acquisition de ces bâtiments précaires,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des services de l'État une subvention au titre du dispositif de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour 80 % du total de l'opération soit un montant de 136 000 €.



\*\*\*\*\*

L'an deux mil treize, le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation :	<u>Présents</u> : Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BEGUE Guillaume, DEBAINS Jean-Michel, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean,
19 avril 2013	LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et
	Mesdames BONHEURE Marie-Christine, BOURCIER Véronique, CHASSÉ Pierrette,
	CLÉMENT Françoise, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RABARDEL Pascale et RUCKERT
	Elsa.
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Affichage:	Pouvoirs: Messieurs BERTIN Laurent, CLÉRY Alain, DÉSILES Lucas, GRÉGOIRE Jean-
	Yves et Mesdames BOUVET-CUPIF Françoise, GUEGUEN Danièle, RANSONNETTE
	Marie-Pierre et THESSIER Maryvonne.
	AL . M. L. EDANGANDIETE CL., LEDEGGIED DEDETDA C. L.
Nombre de conseillers en	Absentes: Mesdames FRANCANNET Chantal, FRESSIER-PEREIRA Sandra.
exercice : 29	
	Constraint de construir M. DEDADIS Long Model

Secrétaire de séance : M. DEBAINS Jean-Michel

## Nº 13.110

## DOMAINE DES CORNILLÈRES

- Réalisation de logements sociaux - Choix de l'opérateur et définition du prix de vente des terrains

Monsieur BÉGUÉ, adjoint à l'urbanisme, informe l'assemblée communale que le groupe Lamotte a achevé les travaux de viabilisation de première phase du lotissement « le domaine des Cornillères ». Les premières maisons sont en cours de construction.

Cette opération d'aménagement prévoit 70 logements individuels et 78 logements en collectif. Sur ces 148 logements, 37 seront des logements sociaux (25 % de l'opération).

La répartition prévue dans la convention qui nous lie avec le groupe Lamotte est la suivante :

: 5 maisons en bande. - Lots 68 à 72

Lots 13 et 37 : 32 logements collectifs/ou intermédiaires.

Afin de trouver un partenaire, une consultation a été lancée par la société Lamotte auprès des principaux opérateurs sociaux du bassin rennais à savoir : Habitat 35, Archipel Habitat, Espacil et Aiguillon construction.

L'opérateur a été choisi au vu des prestations proposées : mesures caractéristiques du logements (balcons ou terrasses, cellier...) mode de chauffage des logements, économie d'eau, gestion de proximité des locataires, montant du loyer et des charges, tenue du chantier de construction.... Il a également été demandé à ce qu'au moins un logement soit complètement adapté pour une personne à mobilité réduite. Enfin, le ou les constructeurs devront travailler en étroite collaboration avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville.

Au vu de ces critères, c'est la société ESPACIL qui a été retenue d'un commun accord avec l'aménageur et la ville.

Le prix de cession des terrains d'assiette sera fixé en référence à la surface habitable (SHAB) développée sur chaque parcelle concernée et non en référence à la superficie du terrain d'assiette. En effet, dans le domaine des immeubles collectifs de logements ou de bureaux, la pratique courante veut que le prix de vente soit calculé en référence à la SHAB. Le prix de cession des terrains pour les maisons destinées à du logement social peut aussi être calculé en référence à la SHAB, contrairement aux maisons individuelles classiques.

Il a été acté avec la société Lamotte que le prix du mètre carré de SHAB soit fixé à 70 € H.T. Cet effort sensible par rapport au prix du marché vise à permettre à l'opérateur social de réaliser l'opération dans des conditions acceptables et de sortir des prix de loyers raisonnables pour les futurs locataires.

La surface habitable correspond à la surface de plancher construite après déduction des surfaces occupées par les murs, les cloisons, les marches, les cages d'escaliers, les gaines techniques, les embrasures de portes et de fenêtres (article R\*111-2 du code de la construction).

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE du choix de la société ESPACIL pour la réalisation des logements sociaux du lotissement Le domaine des Cornillères,
- **CONFIRME** le prix de cession à 70 € H.T. du mètre carré de SHAB, pour la réalisation de ces logements sociaux.



\*\*\*\*\*

L'an deux mil treize, le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation :	Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BEGUE Guillaume, DEBAINS Jean-Michel, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean,
19 avril 2013	LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et
	Mesdames BONHEURE Marie-Christine, BOURCIER Véronique, CHASSÉ Pierrette,
	CLÉMENT Françoise, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RABARDEL Pascale et RUCKERT
	Elsa.
Affichage:	Pouvoirs : Messieurs BERTIN Laurent, CLÉRY Alain, DÉSILES Lucas, GRÉGOIRE Jean-
<u>minerage :</u>	Yves et Mesdames BOUVET-CUPIF Françoise, GUEGUEN Danièle, RANSONNETTE
	Marie-Pierre et THESSIER Maryvonne.
Nombre de conseillers en	Absentes: Mesdames FRANCANNET Chantal, FRESSIER-PEREIRA Sandra.
exercice : 29	
	Secrétaire de séance : M. DEBAINS Jean-Michel

<u>Secrétaire de séance</u> : M. DEBAINS Jean-Michel

## N° 13.111

# ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ DES CONSORTS HILLION - parcelles cadastrées section BM n°30 et 31 -

Monsieur BÉGUÉ, adjoint à l'urbanisme, informe l'assemblée communale que la propriété des consorts HILLION est située en façade de la rue de Rennes et pour partie à l'intérieur du périmètre d'études en vue de la création d'un nouveau quartier entre le lieu-dit La Quinte et la rue de la Bretonnière.

La ville a engagé des négociations depuis 2008 en vue de l'acquisition des terrains inclus dans cette future zone d'aménagement.

Les consorts HILLION ont décidé de vendre également la propriété bâtie attenante aux terrains en question, soit une superficie totale de 1 ha 27 a 75 ca matérialisée au cadastre remanié sous les parcelles BM n° 30 (anciennement AM n° 25) et BM n° 31 (anciennement AM 26, 797, 498, 138 et 800)

La commune étant déjà propriétaire de terrain en contigüité de cette propriété, l'achat de cet ensemble immobilier permettra à la commune d'avoir une maîtrise foncière de 1 ha 63 a 17 ca. Cela permettra à la ville de maîtriser d'autant mieux les formes d'urbanisation à l'entrée de ce futur quartier.

La municipalité, sous réserve de l'accord de l'assemblée municipale, a fait une offre d'achat au prix de 450 000 €. Les consorts HILLION ont accepté cette proposition.

Considérant que Mme HILLION souhaite demeurer dans cette maison jusqu'à ce que sa nouvelle demeure soit livrée, la proposition suivante a été faite à la ville :

- Paiement d'une somme de 225 000 € à la date de signature de l'acte authentique et paiement du solde le jour de la remise des clés du bien présentement acquis, lequel jour devra avoir lieu au plus tard le 1er février 2014.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter que Mme HILLION demeure en sa maison jusqu'en janvier 2014 considérant que cela n'empêchera pas la commune d'élaborer son projet d'aménagement sur ce secteur de la ville.

Les frais de notaire sont estimés à la somme de 6 400 €.

La commission Urbanisme, Economie et Emploi, Aménagement, Voirie, Espaces verts, Circulations douces, Bâtiments communaux réunie le 15 avril 2013, à l'unanimité des présents, moins une abstention a émis un avis favorable à cette acquisition.

Vu l'avis de France Domaine n°2013-152V0150 du 29 janvier 2013-03-14, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (il y a eu une abstention : Monsieur GENOUEL Jean):

- **DÉCIDE** l'acquisition de la propriété des Consorts HILLION cadastrée section BM n°30 et 31 aux conditions exposées dans le présent rapport : montant de l'achat 450 000 € et paiement en
- AUTORISE Monsieur le maire à signer les actes nécessaires à cette acquisition
- **DIT** que ces dépenses seront inscrites au budget de La Quinte/la Bretonnière.



L'an deux mil treize, le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation :	<u>Présents</u> : Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BEGUE Guillaume, DEBAINS Jean-Michel, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean,
19 avril 2013	LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et
	Mesdames BONHEURE Marie-Christine, BOURCIER Véronique, CHASSÉ Pierrette,
	CLÉMENT Françoise, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RABARDEL Pascale et RUCKERT
	Elsa.
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Affichage:	Pouvoirs: Messieurs BERTIN Laurent, CLÉRY Alain, DÉSILES Lucas, GRÉGOIRE Jean-
	Yves et Mesdames BOUVET-CUPIF Françoise, GUEGUEN Danièle, RANSONNETTE
	Marie-Pierre et THESSIER Maryvonne.
	Absentes: Mesdames FRANCANNET Chantal, FRESSIER-PEREIRA Sandra.
Nombre de conseillers en	TIONERED. INCOMENTAL OFFICE OF THE TOTAL OFFICE
exercice : 29	
	Secrétaire de séance : M. DEBAINS Jean-Michel

## Nº 13.112

# BILAN DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LIFFRE AU REGARD DE LA SATISFACTION DES BESOINS EN LOGEMENTS Article L.123-12-1 du code de l'urbanisme

Monsieur BÉGUÉ, adjoint à l'urbanisme, rappelle à l'assemblée communale que le plan local d'urbanisme (PLU) de Liffré a été approuvé par délibération du Conseil le 17 novembre 2007. Il a depuis fait l'objet d'une modification n°1 le 27 novembre 2009. Puis, par délibérations en date du 12 juillet 2012, le Conseil municipal de Liffré a approuvé la modification simplifiée n°1, les modifications n°2 et n°3 et les révisions simplifiées n°1, n°2 et n°3.

L'article L.123-12-1 du code de l'urbanisme prévoit que trois ans après l'approbation du PLU, un débat doit être organisé au sein du Conseil municipal « sur les résultats de l'application de ce plan au regard de la satisfaction des besoins en logements ». A l'issue de ce débat et au vu des résultats du bilan présenté, il appartient au Conseil Municipal d'opter pour l'une des solutions suivantes :

- maintenir le PLU en l'état;
- appliquer les dispositions de l'article L.123-1-1 du code de l'urbanisme relative à la majoration de 20% des droits à construire;
- réviser le PLU dans les conditions prévues à l'article L.123-13 du code de l'urbanisme.

## I - Les objectifs du PLU en matière de logements

Dans le diagnostic intégré dans le rapport de présentation du PLU, le nombre d'habitants recensés était de 6 551 en 2005. La population est en augmentation constante depuis les années 60. Toutefois, il a été relevé lors de l'élaboration du PLU, une décroissance des tranches d'âges de moins de 20 ans entrainant un vieillissement de la population.

Par ailleurs, la taille moyenne des ménages à Liffré, à l'image du reste de la France, a diminué passant sous la barre des 3 personnes par ménage (2,85 exactement – au dessus de la moyenne départementale qui était de 2,38) depuis 1999 alors que la taille moyenne des logements reste élevé avec 4,4 pièces en moyenne.

En 1999, le nombre de logements recensés à Liffré était de 2 389. Entre 1990 et 1999, ce sont en moyenne 42 logements par an qui étaient construits. Ce nombre devait nécessairement augmenter pour favoriser la croissance démographique. En effet, pour prendre en compte la diminution de la taille des ménages qui s'explique par la décohabitation, le vieillissement de la population, l'augmentation des divorces,... un seuil de constructions doit être atteint pour assurer une hausse du nombre d'habitants afin d'assurer la pérennité de nos équipements publics (écoles, équipements sportifs,...). Il faut environ 50 logements livrés par an pour maintenir à niveau constant le nombre d'habitants.

Suite à ces constats, différents objectifs concernant la politique du logement ont été fixés par le Conseil municipal dans le rapport de présentation, à savoir :

- Prévoir une population totale d'environ 8 500 habitants à l'horizon 2017;
- Stopper la décroissance des tranches d'âge de moins de 20 ans ;
- Favoriser l'arrivée de population de moins de 40 ans ;
- Adapter la programmation des logements à la diminution sensible de la taille moyenne des ménages;
- Augmenter la proportion de logements de 2 et 3 pièces;
- Augmenter la proportion de logements collectifs mieux adaptés aux petits logements ;
- Améliorer la proportion de logements locatifs sociaux pour permettre l'installation ou la décohabitation de jeunes couples.

Ces orientations et objectifs ont été retranscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), « clé de voûte » du PLU puisqu'il présente la politique d'aménagement et d'urbanisme que la commune souhaite mettre en œuvre :

- maintenir une croissance moyenne annuelle d'environ 80 logements/an;
- poursuivre l'objectif de mixité sociale dans l'habitat permettant l'accueil d'une population diversifiée;
- prévoir l'accueil de programmes spécifiques de type foyers-logements, résidences services.

## II – Le bilan du PLU en matière de logements depuis 2008

Il est rappelé que la période objet du présent bilan correspond à un contexte de crise économique qui a débuté dès 2008 et qui a entrainé une crise de la construction de logements neufs.

#### NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISES SUR LA PERIODE 2008-2012

Le nombre de logement autorisés dans une année ne correspond pas au nombre de logements construits ou habités la même année.

Année	Appartements autorisés	Maisons individuelles autorisées	Total logements autorisés	Total logements livrés *
2008	5	21	26	48
2009	61	45	106	18
2010	47	32	79	10
2011	0	29	29	119
2012	66	29	95	21
Total	179	156	335	216
2013	0	53	53	1
(31 mars)				

<sup>\*</sup>Sur la base des DAACT (déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) reçus.

Plus de 330 nouveaux logements ont été autorisés à Liffré entre 2008 et 2012. A ces permis individuels ou de logements collectifs, il faut ajouter les logements qui seront créés dans le cadre d'opération d'aménagement d'ensemble comme le lotissement du Domaine des Cornillères dont le permis d'aménager a été délivré en 2012. Ce sont 70 logements individuels et 78 logements collectifs qui sont prévus dans ce lotissement. Les permis de construire ont commencé à être délivrés en début d'année 2013. Au 31 mars 2013, 53 permis de construire une maison individuelle ont été délivrés (dont 48 permis pour le Domaine des Cornillères).

Depuis le début de la mise en œuvre du PLU, ce sont 179 appartements qui ont été autorisés soit 53,4% des nouveaux logements alors que, sur les cinq années précédentes, seuls 95 appartements ont été autorisés (34,4% du total des nouveaux logements). Ainsi, l'objectif visant à augmenter la proportion de logements collectifs est mis en œuvre comme l'illustrent les exemples suivants :

- Le Kanata (Arch'Immobilier) Rue de Rennes: 38 logements (1 T1, 19 T2 et 18 T3), 3 commerces, une salle communale et une crèche – Autorisé en 2009 ;
- Immeuble collectif de La Guérinais: 12 logements (11 T3 et 1 T4) destinés exclusivement à la location - Autorisé en 2009, les premiers appartements seront loués pour septembre 2013 ;
- La résidence « Les Terrasses du Courtillon » (Arch'Immobilier) Rue de Rennes : 37 logements (1 T1, 23 T2 et 11 T3) - Autorisée en 2010, la commercialisation sera lancée en avril 2013;
- La résidence Guillaume Apollinaire (Mabimmo) ZA La Perrière : 10 logements (4 T2, 5 T3 et 1 T5) - Autorisée en 2010;
- La résidence « Silva » (Aiguillon Construction) Rue de L'Orgerais : 2 immeubles de 31 logements (16 T2, 13 T3 et 2 T4) et 400 m² en rez-de-chaussée dédiés à de l'activité tertiaire -Autorisée en 2012, la commercialisation a été lancée pour une livraison envisagée courant 2015;
- Le Rose d'Armor (Lamotte Constructeur) 28, rue La Fontaine : 18 logements (13 T2 et 5 T3) et 485 m² de bureaux répartis sur le rez-de-chaussée et le 1er étage - Autorisé en 2012, le démarrage des travaux est prévue courant du 2ème trimestre 2013;
- Le Florian (Mabimmo) 12, rue de Rennes : 2 immeubles de 9 et 8 logements et 4 cellules commerciales (1 T1, 5 T2, 6 T3, 4 T4 et 1 T5) - Autorisé en 2012, les travaux sont engagés et la livraison est prévue fin 2014;
- Le « Domaine des Cornillères » : 6 lots destinés à la construction d'immeubles de logements collectifs dont 2 accueilleront du logement social. Au total, 78 logements en appartement seront réalisés.

L'objectif visant à diversifier les typologies de logement est lui aussi mis en œuvre depuis 2008 :

3,3%

#### M.I. M.I. Appart. Appart. M.I. Appart. M.I. Appart. M.I. Appart. T Taux A L **T1** 1,5% **T2** 26,6% 22,7% **T3 T4** 10,4% **T5** 16,7% **T6** 12,8% **T7** 6,0%

## TYPOLOGIES DES LOGEMENTS CONSTRUITS SUR LA PERIODE 2008-2012

M.I.: Maison Individuelle

et + Inc.

0 0 1 **Appart.**: Appartement

Inc.: Type Inconnu

Il ressort de ce tableau de statistiques que le nombre d'appartements de types T2 et T3 construits entre 2008 et 2012 sont majoritaires, représentant 49% de l'ensemble des logements construits. La construction de ces appartements favorise les premières installations pour une première location ou acquisition de jeunes couples, les installations de couples après le départ du dernier enfant, celles de retraités ou de personnes seules. La construction de ces logements permet donc de poursuivre l'objectif de mixité sociale dans l'habitat permettant l'accueil d'une population diversifiée.

Parallèlement à son objectif d'accueillir une population diversifiée et de favoriser l'accueil de jeunes ménages, la Ville de Liffré s'est également fixée pour **objectif d'atteindre 25% de logements sociaux sur les opérations d'aménagement** qui se réalisent sur son territoire alors même qu'elle n'est pas soumise aux obligations de la Loi Solidarité et Renouvellement (SRU) de 2000 sur ce thème. Cet objectif se concrétise depuis 2008 au travers des opérations suivantes :

- Le Kanata : 38 logements dont 11 logements sociaux à destination des seniors acquis par le CCAS de Liffré ;
- La résidence « Silva » : 31 logements dont 16 logements PSLA (prêt social location accession) et 15 logement en accession sociale à la propriété ;
- Lotissement du Domaine des Cornillères (76 lots) :
  - o 70 lots individuels dont 5 lots sociaux;
  - o 78 logements collectifs dont 32 logements sociaux;

Un total de 25% de logements sociaux est prévu au « Domaine des Cornillères ».

En complément de la construction de logements de type et de taille variés, la ville demande, notamment dans le cadre d'opérations d'aménagement d'ensemble, à ce qu'il y ait **des terrains de petites surfaces** et veille surtout à **maîtriser les prix de vente des terrains**.

## III - L'opportunité de réviser le PLU

Au vu des résultats de ces cinq dernières années, bien que les objectifs en matière de logement soient en cours de réalisation, le contexte économique incite à définir de nouvelles orientations en matière de logements et plus largement sur la politique d'aménagement et de développement urbain de la ville.

De plus, les PLU doivent obligatoirement intégrer les dispositions de la Loi portant Engagement National pour l'Environnement dite Loi « Grenelle II » avant le 1er janvier 2016. Cette loi oblige les collectivités locales à renforcer ou prendre en compte de nouveaux objectifs dans leur document d'urbanisme. Parmi ces objectifs figurent notamment la lutte contre l'étalement urbain. Cette dernière doit être l'occasion pour le Conseil Municipal de Liffré de réfléchir au renforcement des actuels orientations du PLU en matière de politique du logement concernant la construction de logements collectifs favorisant ainsi la densification et la gestion économe de l'espace.

D'ailleurs, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Rennes, avec lequel le PLU de Liffré doit être compatible, est en cours de révision depuis le 9 octobre 2012 notamment pour prendre en compte diverses réformes du droit de l'urbanisme et en particulier celle issue de la Loi « Grenelle II ». Ainsi, les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision de ce SCoT sont :

- 1- De prendre en compte de nouveaux enjeux et notamment :
  - La lutte contre l'étalement urbain, les nouveaux impératifs écologiques, les évolutions du mode de vie et la nécessité d'accompagner le développement économique ;
  - La question de l'organisation du territoire pour demain;
- 2- D'approfondir et d'adapter le SCoT actuel :
  - En intégrant les démarches et projets des territoires ;
  - En approfondissant certains chantiers du SCoT actuel (satisfaction durable des besoins du territoire, prise en compte des enjeux de déplacements, recherche d'un urbanisme qualitatif et économe en espace,...);
  - En prenant en compte les spécificités du territoire ;
- 3- D'aboutir à l'approbation d'un SCoT répondant aux exigences de la Loi portant Engagement National pour l'Environnement et comprenant un Document d'Aménagement Commercial .

Il serait donc nécessaire d'adapter le PLU et revoir ses orientations afin qu'il reste compatible avec le SCoT du Pays de Rennes.

Après avoir débattu sur les résultats de l'application du PLU au regard de la satisfaction des besoins en logements, la Commission «Urbanisme, économie et emploi, aménagement, voirie, espaces verts, circulations douces, bâtiments communaux » réunie les 3 et 15 avril 2013, a rendu un avis favorable pour engager, au vu des contextes économiques et environnementaux, une révision générale du PLU et démarrer une réflexion quant aux objectifs à poursuivre avant de prescrire officiellement cette révision.

Vu l'avis de la Commission « Urbanisme, économie et emploi, aménagement, voirie, espaces verts, circulations douces, bâtiments communaux »;

Vu le code de l'urbanisme et plus particulièrement son article L.123-12-1;

Vu la loi 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement dite Loi « Grenelle II »;

Vu la délibération n°07.186 du conseil municipal en date du 17 novembre 2007 approuvant le plan local d'urbanisme de Liffré;

Vu la délibération n°09.284 du conseil municipal en date du 27 novembre 2009 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU;

Vu la délibération n°12.190 du conseil municipal en date du 11 juillet 2012 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU;

Vu la délibération n°12.191 du conseil municipal en date du 11 juillet 2012 approuvant la modification n°2 du PLU;

Vu la délibération n°12.192 du conseil municipal en date du 11 juillet 2012 approuvant la modification n°3 du PLU;

Vu la délibération n°12.194 du conseil municipal en date du 11 juillet 2012 approuvant la révision simplifiée n°1 du PLU;

Vu la délibération n°12.195 du conseil municipal en date du 11 juillet 2012 approuvant la révision simplifiée n°2;

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉBATTRA conformément à l'article L.123-12-1 du code de l'urbanisme sur les résultats de l'application de ce plan au regard de la satisfaction des besoins en logements ;
- DÉCIDE, au vu de ces résultats et des contextes économiques et environnementaux, d'engager une révision générale du PLU;
- A cette fin, **DÉCIDE** d'engager une réflexion quant aux objectifs à poursuivre avant de prescrire officiellement la révision du PLU.



L'an deux mil treize, le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u>	Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BEGUE Guillaume, DEBAINS Jean-Michel, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean,	
19 avril 2013	LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et	
	Mesdames BONHEURE Marie-Christine, BOURCIER Véronique, CHASSÉ Pierrette,	
	CLÉMENT Françoise, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RABARDEL Pascale et RUCKERT	
	Elsa.	
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
Affichage:	Pouvoirs: Messieurs BERTIN Laurent, CLÉRY Alain, DÉSILES Lucas, GRÉGOIRE Jean-	
	Yves et Mesdames BOUVET-CUPIF Françoise, GUEGUEN Danièle, RANSONNETTE	
	Marie-Pierre et THESSIER Maryvonne.	
	Absentes : Mesdames FRANCANNET Chantal, FRESSIER-PEREIRA Sandra.	
Nombre de conseillers en	Abstrace - Mesdames Figure Chantai, Fixe Sole N-1 Exertity Sandia.	
exercice : 29		
L	l Secrétaire de séance : M. DEBAINS Jean-Michel	

## Nº 13.113

# SUBVENTION AU TITRE DU 10 ème ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION LIFFRE-TAI-CHI-CHUAN

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, informe l'assemblée communale que la mairie a reçu une demande de la part de la Présidente de l'association LIFFRE TAI CHI CHUAN en vue d'obtenir une subvention exceptionnelle à l'occasion du 10ème anniversaire de l'association

Une journée autour des arts chinois est organisée le dimanche 9 juin à cet effet.

Une délibération en date du 12 février 2004 fixe notre participation à 3 € par adhérent pour les associations sollicitant une subvention à l'occasion d'anniversaire : 10 ans, 20 ans, 30 ans...

Au cours de la saison 2012-2013, l'association comptait 28 adhérents, il est donc proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 84 € à l'association.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 657401.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE le versement d'une subvention d'un montant de 84 € à l'association LIFFRÉ-TAÏ-CHI-CHUAN.



\*\*\*\*\*

L'an deux mil treize, le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation : 19 avril 2013	Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BEGUE Guillaume, DEBAINS Jean-Michel, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BONHEURE Marie-Christine, BOURCIER Véronique, CHASSÉ Pierrette, CLÉMENT Françoise, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RABARDEL Pascale et RUCKERT Elsa.
Affichage:	Pouvoirs: Messieurs BERTIN Laurent, CLÉRY Alain, DÉSILES Lucas, GRÉGOIRE Jean- Yves et Mesdames BOUVET-CUPIF Françoise, GUEGUEN Danièle, RANSONNETTE Marie-Pierre et THESSIER Maryvonne.
Nombre de conseillers en exercice : 29	Absentes: Mesdames FRANCANNET Chantal, FRESSIER-PEREIRA Sandra.
	Secrétaire de séance : M. DERAINS Jean-Michel

<u>Secrétaire de séance</u> : M. DEBAINS Jean-Michel

## Nº 13.114

# SUBVENTION AU TITRE DU 90 ème ANNIVERSAIRE DE L'USL FOOTBALL

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, informe l'assemblée communale que la mairie a reçu une demande de la part du Président du Club de l'Union Sportive Liffréenne section FOOTBALL en vue d'obtenir une subvention exceptionnelle à l'occasion du quatre-vingt-dixième anniversaire de l'association

Une manifestation est organisée le samedi 25 mai 2013, un match de gala se déroulera sur le stade NELSON PAILLOU entre une équipe de l'association « artistes sportifs de cœur contre les discriminations » et des anciens joueurs professionnels du Stade rennais.

Une délibération en date du 12 février 2004 fixe notre participation à 3 € par adhérent pour les associations sollicitant une subvention à l'occasion d'anniversaire : 10 ans, 20 ans, 30 ans...

Au cours de la saison 2012/2013, l'association comptait 270 licenciés, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 810 € à l'association.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 657401.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE le versement d'une subvention à l'association USL FOOTBALL pour un montant de 810 €.



\*\*\*\*\*

L'an deux mil treize, le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

	Date de convocation :	Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BEGUE Guillaume, DEBAINS Jean-Michel, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean,
	19 avril 2013	LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et
		Mesdames BONHEURE Marie-Christine, BOURCIER Véronique, CHASSÉ Pierrette,
		CLÉMENT Françoise, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RABARDEL Pascale et RUCKERT
		Elsa.
ļ		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	Affichage:	Pouvoirs: Messieurs BERTIN Laurent, CLÉRY Alain, DÉSILES Lucas, GRÉGOIRE Jean-
	<del></del>	Yves et Mesdames BOUVET-CUPIF Françoise, GUEGUEN Danièle, RANSONNETTE
		Marie-Pierre et THESSIER Maryvonne.
ŀ		Absentes: Mesdames FRANCANNET Chantal, FRESSIER-PEREIRA Sandra.
	Nombre de conseillers en	Abstrace : Mesdames I Marvomvilla Ghantat, I Mesoner-i Emerica Gandia.
	exercice: 29	
Ļ		Secrétaire de séance : M. DEBAINS Jean-Michel

## N° 13.115

# BUDGET ANNEXE DE LA QUINTE -LA BRETONNIÈRE

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, rappelle que lors de notre dernière séance, le Conseil municipal a adopté le budget 2013 dit de La Quinte-La Bretonnière. A la demande de la trésorerie municipale, il est demandé de confirmer la création d'un budget annexe pour l'individualisation des opérations comptables relatives à l'opération d'urbanisme concernée à travers une comptabilité de stocks.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE la proposition du rapporteur.



L'an deux mil treize, le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

	Date de convocation :	Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BEGUE Guillaume, DEBAINS Jean-Michel, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean,
	19 avril 2013	LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et
		Mesdames BONHEURE Marie-Christine, BOURCIER Véronique, CHASSÉ Pierrette,
		CLÉMENT Françoise, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RABARDEL Pascale et RUCKERT
		Elsa.
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	Affichage:	Pouvoirs: Messieurs BERTIN Laurent, CLÉRY Alain, DÉSILES Lucas, GRÉGOIRE Jean-
	<del></del>	Yves et Mesdames BOUVET-CUPIF Françoise, GUEGUEN Danièle, RANSONNETTE
		Marie-Pierre et THESSIER Maryvonne.
ŀ		Absentes: Mesdames FRANCANNET Chantal, FRESSIER-PEREIRA Sandra.
	Nombre de conseillers en	Abstrace : Mesdames I Marvomvilla Ghantat, I Mesoner-i Emerica Gandra.
	exercice: 29	
Ļ		Secrétaire de séance : M. DEBAINS Jean-Michel

### N° 13.116

## CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

pour la passation d'un marché à bons de commande pour l'entretien et la maintenance des systèmes de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation mécanique et de climatisation des bâtiments communaux et intercommunaux

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, propose à l'assemblée communale d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de LIFFRE, la Commune de DOURDAIN et la Communauté de Communes du Pays de Liffré pour passer un contrat d'entretien et de maintenance des systèmes de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation mécanique et de climatisation des bâtiments communaux et intercommunaux (marché à bons de commandes).

La Ville de Liffré serait désignée coordonnateur du groupement de commande et serait ainsi chargée :

- de la gestion de la procédure de passation d'un marché à bons de commande au nom des trois membres du groupement.
- de la signature et de la notification du marché.

Par la suite, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurerait de sa bonne exécution, au travers de l'émission de bons de commandes.

Le projet de convention de constitution d'un groupement de commandes a été approuvé par le Conseil Municipal de Dourdain le 26 mars 2013 et par le Conseil de Communauté le 10 avril 2013

Le mode de dévolution retenu pour ce marché est la procédure adaptée.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes avec la Commune de Dourdain et la Communauté de Communes du Pays de Liffré en vue de la passation d'un marché à bons de commande ayant pour objet l'entretien et de maintenance des systèmes de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation mécanique et de climatisation des bâtiments communaux et intercommunaux;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande (en annexe de la présente délibération) en vue de la passation d'un marché à bons de commandes;
- APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises,
- **APPROUVE** le mode de dévolution des marchés (procédure adaptée),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes pour la Ville de Liffré.



L'an deux mil treize, le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation :	<u>Présents</u> : Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BEGUE Guillaume, DEBAINS Jean-Michel, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean,
19 avril 2013	LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et
	Mesdames BONHEURE Marie-Christine, BOURCIER Véronique, CHASSÉ Pierrette,
	CLÉMENT Françoise, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RABARDEL Pascale et RUCKERT
	Elsa.
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Affichage:	Pouvoirs: Messieurs BERTIN Laurent, CLÉRY Alain, DÉSILES Lucas, GRÉGOIRE Jean-
	Yves et Mesdames BOUVET-CUPIF Françoise, GUEGUEN Danièle, RANSONNETTE
	Marie-Pierre et THESSIER Maryvonne.
	Absentes : Mesdames FRANCANNET Chantal, FRESSIER-PEREIRA Sandra.
Nombre de conseillers en	Absences: Mesdames Francaine i Chantai, Fressier-Pereira Sandra.
exercice: 29	
	Secrétaire de séance : M. DEBAINS Jean-Michel

#### Nº 13.117

## CONVENTION MULTI-SERVICES - FEVILDEC

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale qu'en février 2009, la commune a signé avec FEVILDEC, pour une durée de quatre ans, une convention multi-services de lutte contre les organismes nuisibles (chenilles urticantes, ragondins, corneilles noires, dortoirs d'étourneaux...).

Le but recherché par la convention est d'améliorer l'efficacité des services délivrés tout en maintenant une participation financière peu élevée pour que toutes les communes puissent en bénéficier. L'ensemble des services proposés a pour objectif la préservation de l'agriculture et de l'environnement des communes du département.

La convention fixe les limites d'interventions. La liste non exhaustive des services accessibles aux communes signataires de la convention multi-services est la suivante : lutte contre les pigeons en zone urbaine et les dortoirs d'étourneaux, lutte contre les chenilles urticantes, les rats musqués, les ragondins, les taupes et piégeage des corneilles noires. La convention fixe aussi les modalités d'accès de deux agents municipaux à une session de formation ainsi qu'aux conseils techniques et réglementaires et au prêt de matériel de piégeage.

L'adhésion annuelle à la convention multi-services se fera par reconduction expresse sans pouvoir excéder quatre années successives. L'engagement reste cependant annuel et la dénonciation de la convention peut se faire sur simple décision du conseil municipal.

La contribution est calculée au prorata du nombre d'habitants, de manière mutualiste. Le barème départemental établi pour la commune entre dans la tranche D (de 5 000 à 10 000 habitants) et la participation financière annuelle de la commune sera de 215 €.

Il propose au Conseil municipal que la commune de Liffré adhère à la convention multi-services proposée par FÉVILDEC pour les années 2013 à 2016. La participation forfaitaire annuelle s'élèverait à 215 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE la proposition du rapporteur.



L'an deux mil treize, le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u> 19 avril 2013	Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BEGUE Guillaume, DEBAINS Jean-Michel, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BONHEURE Marie-Christine, BOURCIER Véronique, CHASSÉ Pierrette, CLÉMENT Françoise, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RABARDEL Pascale et RUCKERT Elsa.
Affichage:	Pouvoirs : Messieurs BERTIN Laurent, CLÉRY Alain, DÉSILES Lucas, GRÉGOIRE Jean- Yves et Mesdames BOUVET-CUPIF Françoise, GUEGUEN Danièle, RANSONNETTE Marie-Pierre et THESSIER Maryvonne.
Nombre de conseillers en exercice : 29	Absentes: Mesdames FRANCANNET Chantal, FRESSIER-PEREIRA Sandra.  Secrétaire de séance: M. DEBAINS Jean-Michel

Secrétaire de séance : M. DEBAINS Jean-Michel

## Nº 13.118

# CONVENTION AVEC LE C.C.A.S. DE LIFFRÉ POUR LA GESTION LOCATIVE **DE LOCAUX COMMUNAUX**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale de confier une partie de la gestion locative de certains bâtiments communaux au C.C.A.S. Cette proposition se fonde sur plusieurs constats. D'une part l'expertise de la gestion locative acquise par le C.C.A.S. au travers de la gestion des onze appartements détenus dans la résidence Le Kanata, d'autre part le fait que le C.C.A.S. assure le suivi des demandes de logement social.

Ce transfert de tâches serait concrétisé par la passation de la convention dont vous trouverez ci-joint un exemplaire. Cette prestation serait faite sans rémunération compte tenu que la ville effectue la paye et la gestion du personnel des agents du C.C.A.S. conformément à la convention passée le 26 décembre 2012.

Sont concernées par cette convention: les locations de locaux destinés au logement de personnes physiques. La location aux entreprises voire aux associations continuera à être assurée par la commune. Dans un premier temps, cette mission concerne le pavillon situé 8, avenue Jules Ferry et l'appartement au premier étage du 7, rue des Écoles.

Cette convention entrerait en vigueur au 1er avril 2013.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ADOPTE la proposition du rapporteur.



L'an deux mil treize, le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u>	Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BEGUE Guillaume, DEBAINS Jean-Michel, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean,	
19 avril 2013	LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et	
	Mesdames BONHEURE Marie-Christine, BOURCIER Véronique, CHASSÉ Pierrette,	
	CLÉMENT Françoise, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RABARDEL Pascale et RUCKERT	
	Elsa.	
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
Affichage:	Pouvoirs: Messieurs BERTIN Laurent, CLÉRY Alain, DÉSILES Lucas, GRÉGOIRE Jean-	
	Yves et Mesdames BOUVET-CUPIF Françoise, GUEGUEN Danièle, RANSONNETTE	
	Marie-Pierre et THESSIER Maryvonne.	
	Absentes : Mesdames FRANCANNET Chantal, FRESSIER-PEREIRA Sandra.	
Nombre de conseillers en	Abstrace - Mesdames Figure Chantai, Figure 1 Exertite Sandia.	
exercice : 29		
L	l Secrétaire de séance : M. DEBAINS Jean-Michel	

## Nº 13.119

## TRANSFERT DE GESTION DES LOCAUX DU CENTRE SOCIAL AU C.C.A.S. DE LIFFRÉ

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, rappelle à l'assemblée communale que le centre social situé 9 rue des Écoles accueille actuellement différents partenaires institutionnels qui interviennent dans le domaine social ou médico-social, à savoir : le C.D.A.S. (PMI et assistantes sociales), la C.P.A.M., le RIPAME<sup>1</sup>, Habitat 35.

La gestion des locaux du centre social est assurée de fait par le CCAS qui étant sur place, utilise au mieux les locaux en fonction des disponibilités et des besoins. Aussi il vous est proposé d'officialiser cette situation en décidant de confier la gestion des locaux du centre social au C.C.A.S. Cette décision n'entrainerait pas un transfert de propriété mais constituerait une mesure d'organisation visant à simplifier et à faciliter le travail avec les différents interlocuteurs œuvrant localement dans le domaine social. La passation des conventions d'occupation resterait cependant de la compétence communale.

Cette nouvelle disposition entrerait en vigueur au 1er mai 2013 et pourrait être remise en cause par simple décision du Conseil municipal.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE la proposition du rapporteur.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants



\*\*\*\*\*

L'an deux mil treize, le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation : 19 avril 2013	Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BEGUE Guillaume, DEBAINS Jean-Michel, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BONHEURE Marie-Christine, BOURCIER Véronique, CHASSÉ Pierrette, CLÉMENT Françoise, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RABARDEL Pascale et RUCKERT Elsa.
Affichage:	Pouvoirs: Messieurs BERTIN Laurent, CLÉRY Alain, DÉSILES Lucas, GRÉGOIRE Jean-Yves et Mesdames BOUVET-CUPIF Françoise, GUEGUEN Danièle, RANSONNETTE Marie-Pierre et THESSIER Maryvonne.
Nombre de conseillers en exercice : 29	Absentes: Mesdames FRANCANNET Chantal, FRESSIER-PEREIRA Sandra.
	Secrétaire de séance : M. DERAINS Jean-Michel

Secrétaire de séance : M. DEBAINS Jean-Michel

## Nº 13.120

# AVENANT n°1 À LA CONVENTION POUR L'UTILISATION PARTAGÉE D'UN **BROYEUR DE VÉGÉTAUX**

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, rappelle à l'assemblée communale qu'une convention pour l'utilisation partagée d'un broyeur de végétaux entre les communes de Chasné-sur-Illet, Ercé-près-Liffré, La Bouëxière, Dourdain et Liffré a été signée par Monsieur le maire de Liffré conformément à une délibération du Conseil municipal du 17 février 2012.

L'objet de cette convention était de préciser les modalités d'utilisation et de partage de cet équipement.

Les dépenses 2012 du broyeur de végétaux partagé se sont élevées à 3576,81 €, cf. tableau ci-dessous :

dépenses 2012 liées à l'utilisation du broyeur de végétaux	
charges d'entretien et de réparation 104,61 €	
rémunération du personnel	800,00€
charges d'amortissements	2 672,20 €
Total dépenses 2012	3 576,81 €

Les conditions de répartition de ces frais d'utilisation, prévues dans la convention signée par les communes, ne sont pas applicables dans la mesure où le matériel n'a été disponible à l'usage qu'une fraction de l'année, la livraison étant intervenue plus tardivement que prévue.

Le tableau des facturations adressées aux communes contractantes à la convention s'établissent ainsi :

commune	utilisation 2012 en jours	coût à refacturer
Liffré	6,0	2 259,04 €
La Bouëxière	0,5	188,25 €
Ercé-près-Liffré	1,5	564,76 €
Chasné-sur-Illet	1,0	376,51 €
Dourdain	0,5	188,25 €
Total	9,5	3 576,81 €

Un avenant à la convention est proposé qui détermine les conditions minimales d'utilisation annuelle en durée ainsi que la possibilité de louer l'équipement à des tiers.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention pour l'utilisation partagée d'un broyeur de végétaux.



\*\*\*\*

L'an deux mil treize, le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation : 19 avril 2013	<u>Présents</u> : Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BEGUE Guillaume, DEBAINS Jean-Michel, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BONHEURE Marie-Christine, BOURCIER Véronique, CHASSÉ Pierrette, CLÉMENT Françoise, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RABARDEL Pascale et RUCKERT Elsa.
Affichage:	Pouvoirs : Messieurs BERTIN Laurent, CLÉRY Alain, DÉSILES Lucas, GRÉGOIRE Jean- Yves et Mesdames BOUVET-CUPIF Françoise, GUEGUEN Danièle, RANSONNETTE Marie-Pierre et THESSIER Maryvonne.
Nombre de conseillers en exercice : 29	Absentes: Mesdames FRANCANNET Chantal, FRESSIER-PEREIRA Sandra.  Secrétaire de séance: M. DEBAINS Jean-Michel

Secrétaire de séance : M. DEBAINS Jean-Michel

## N° 13.121

# FORUM DES METIERS 2012 – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur JOUSSEAUME, conseiller municipal, rappelle à l'assemblée communale que la troisième édition du Forum des métiers organisée sous l'égide de la Communauté de communes du pays de Liffré s'est tenue le samedi 24 novembre 2012 dans l'espace Paul Davené. Cette manifestation qui a rencontrée un réel succès a été rendue possible par la mobilisation des services techniques de la ville qui ont comptabilisé 124 h de travail. Compte tenu de la délibération du Conseil municipal du 25 septembre 2012 fixant le coût horaire des agents des services techniques à facturer au 1er octobre 2012, le coût à facturer serait de 3 242,60 €.

Afin de faire participer la communauté de communes aux frais d'organisation, il est proposé d'émettre un titre de recettes de 3 242,60 € à l'encontre de la communauté de communes.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE la proposition du rapporteur.



\*\*\*\*\*

L'an deux mil treize, le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

	Date de convocation :	Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BEGUE Guillaume, DEBAINS Jean-Michel, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean,		
	19 avril 2013	LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et		
		Mesdames BONHEURE Marie-Christine, BOURCIER Véronique, CHASSÉ Pierrette,		
		CLÉMENT Françoise, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RABARDEL Pascale et RUCKERT		
		Elsa.		
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		
	Affichage:	Pouvoirs: Messieurs BERTIN Laurent, CLÉRY Alain, DÉSILES Lucas, GRÉGOIRE Jean-		
	<del></del>	Yves et Mesdames BOUVET-CUPIF Françoise, GUEGUEN Danièle, RANSONNETTE		
		Marie-Pierre et THESSIER Maryvonne.		
ŀ		Absentes: Mesdames FRANCANNET Chantal, FRESSIER-PEREIRA Sandra.		
	Nombre de conseillers en	Abstrace : Mesdames I Marvomvilla Ghantat, I Mesoner-i Emerica Gandra.		
	exercice: 29			
Ļ		Secrétaire de séance : M. DEBAINS Jean-Michel		

## N° 13.122

# PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS A L'EMPLOI TITULAIRE ET LES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA SÉLECTION PROFESSIONNELLE (résorption de l'emploi précaire)

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que l'article 17 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 et le décret du 22 novembre 2012 permettent à certains agents non titulaires de droit public de devenir fonctionnaires, si l'employeur le prévoit.

Le recensement des contractuels, éligibles au dispositif « d'accès à l'emploi titulaire », a été effectué. Ces informations ont été répertoriées dans un rapport présenté au Comité technique, lequel fait apparaître (document joint)

- le nombre d'agents remplissant les conditions,
- la nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées,
- ainsi que l'ancienneté acquise en tant que contractuel au sein de notre commune

Au vu de ce rapport, et compte tenu de la gestion prévisionnelle de nos effectifs, nous devons élaborer un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire qui détermine :

- les emplois qui seront ouverts à la sélection,
- les grades associés,
- le nombre de postes,
- et la répartition des recrutements de 2013 à 2016.

Les agents éligibles aux dispositifs seront informés du contenu de notre programme pluriannuel et des conditions de nomination. Ils pourront alors candidater, s'ils le souhaitent, au regard des conditions spécifiques de classement

Hormis pour les grades à accès direct sans concours, ce dispositif est confié à une commission de sélection professionnelle qui peut être organisée :

- en interne sous la présidence d'une personnalité qualifiée désignée par le président du C.D.G.35, et un fonctionnaire d'au moins la même catégorie hiérarchique que le grade d'accès et l'autorité territoriale ou une personne qu'il désigne,
- ou bien en totalité par le C.D.G.35, par convention, avec toutefois un fonctionnaire de la collectivité d'au moins la même catégorie hiérarchique que le grade d'accès.

La commission d'évaluation professionnelle, chargée d'auditionner les candidats à la sélection professionnelle, se prononcera sur leur aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois du grade ouvert à la sélection, en tenant compte du type et du nombre de postes inscrit dans notre programme pluriannuel.

Le Maire propose à l'assemblée après avis du Comité technique (séance du 13 février 2013) et après avis favorable de la Commission Personnel du 10 avril 2013 :

- d'adopter le programme pluriannuel « accès à l'emploi titulaire » de la commune cidessous
- de déléguer l'organisation des sélections professionnelles au Centre de gestion d'Ille et Vilaine. Cette prestation n'est pas facturée pour les collectivités affiliées au CDG (cf.convention).

## 1 – grades accessibles par concours

Emploi	Grade correspondant à ces fonctions	Catégorie hiérarchique correspondante	Nombre emplois	Année de recrutement sur l'emploi	Observations : motif pérennisation (ou non pérennisation de tous les emplois pourvus)
Directrice du Service Culturel	Attaché	A	1	1998	Pérennisation
Chargé de mission puis Directrice de l'Aménagement, urbanisme, affaires économiques et foncières puis Directrice adjointe des services en charge du Cadre de vie et service à la population	Attaché	A	1	1991	Pérennisation

# 2 – grades accessibles sans concours (échelle 3 de rémunération)

Aucune personne recensée

## 3 - perspectives de CDIsation de 2013 à 2016

Aucune personne recensée

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE la proposition du rapporteur.



\*\*\*\*\*

L'an deux mil treize, le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation : 19 avril 2013	Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BEGUE Guillaume, DEBAINS Jean-Michel, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BONHEURE Marie-Christine, BOURCIER Véronique, CHASSÉ Pierrette, CLÉMENT Françoise, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RABARDEL Pascale et RUCKERT Elsa.
Affichage:	Pouvoirs: Messieurs BERTIN Laurent, CLÉRY Alain, DÉSILES Lucas, GRÉGOIRE Jean-Yves et Mesdames BOUVET-CUPIF Françoise, GUEGUEN Danièle, RANSONNETTE Marie-Pierre et THESSIER Maryvonne.
Nombre de conseillers en exercice : 29	Absentes: Mesdames FRANCANNET Chantal, FRESSIER-PEREIRA Sandra.
	Secrétaire de séance : M. DERAINS Jean-Michel

Secrétaire de séance : M. DEBAINS Jean-Michel

## Nº 13.123

# CONVENTION D'ORGANISATION DES COMMISSIONS DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'ILLE-ET-VILAINE

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que conformément aux dispositions de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire, la commune souhaite confier au CDG 35 la mission d'organiser par convention, les sessions de sélection professionnelle pour les grades des cadres d'emplois et pour le nombre d'emplois prévus par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la commune.

Cette organisation fait partie des prestations proposées par le Cdg35 au titre de la cotisation annuelle.

La Commission Personnel réunie le 10 avril dernier a rendu un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE Monsieur Le Maire de signer la convention.



\*\*\*\*

L'an deux mil treize, le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation : 19 avril 2013	Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BEGUE Guillaume, DEBAINS Jean-Michel, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BONHEURE Marie-Christine, BOURCIER Véronique, CHASSÉ Pierrette, CLÉMENT Françoise, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RABARDEL Pascale et RUCKERT Elsa.
Affichage :	Pouvoirs: Messieurs BERTIN Laurent, CLÉRY Alain, DÉSILES Lucas, GRÉGOIRE Jean- Yves et Mesdames BOUVET-CUPIF Françoise, GUEGUEN Danièle, RANSONNETTE Marie-Pierre et THESSIER Maryvonne.
Nombre de conseillers en exercice : 29	Absentes: Mesdames FRANCANNET Chantal, FRESSIER-PEREIRA Sandra.  Secrétaire de séance: M. DEBAINS Jean Michel

Secrétaire de séance : M. DEBAINS Jean-Michel

## Nº 13.124

#### RECRUTEMENT D'EMPLOIS D'AVENIR

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir» est entré en vigueur. Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Dans le secteur non marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) de 3 ans au maximum réglementé par le code du travail.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois. Cependant, les collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n'appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.

Notre commune peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale (ou cap emploi si la personne est reconnue comme travailleur handicapé) et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui inculquer son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de Sécurité Sociale.

Le recrutement d'emplois d'avenir à temps complet (exceptionnellement un temps partiel de 17 H 30 au minimum notamment si handicap), pour intégrer les services de la collectivité et acquérir des qualifications et exercer les fonctions que nous définirons au regard des besoins et opportunités.

Ces contrats à durée déterminée seront conclus pour une période de 12 mois minimum et de 36 mois maximum renouvellements inclus.

La charge de travail du tuteur sera adaptée à l'exercice de cette fonction. Par ailleurs, compte tenu de l'investissement et de la responsabilité associés au tutorat, il percevra une indemnité de tutorat tant que les fonctions seront remplies. Cette prime sera versée sur les crédits d'IAT, IEMP, ISS, selon le grade de l'agent concerné.

Vu la loi n°2012-1189 du 26/10/2012 et les décrets n° 2012-1210 et 1211 du 31 octobre 2012 portant création d'une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail, Vu l'arrêté du 31/10/2012 qui fixe le montant de l'aide financière de l'Etat,

Le Conseil municipal sera informé des recrutements.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au regard des textes précités et après avis favorable de la Commission Personnel du 10 avril 2013 :

- ADOPTE la proposition à compter du 1er mai 2013,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget.



\*\*\*\*\*

L'an deux mil treize, le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loig CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation : 19 avril 2013	Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loig, BEGUE Guillaume, DEBAINS Jean-Michel, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BONHEURE Marie-Christine, BOURCIER Véronique, CHASSÉ Pierrette, CLÉMENT Françoise, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RABARDEL Pascale et RUCKERT Elsa.
Affichage:	Pouvoirs: Messieurs BERTIN Laurent, CLÉRY Alain, DÉSILES Lucas, GRÉGOIRE Jean- Yves et Mesdames BOUVET-CUPIF Françoise, GUEGUEN Danièle, RANSONNETTE Marie-Pierre et THESSIER Maryvonne.
Nombre de conseillers en exercice : 29	Absentes: Mesdames FRANCANNET Chantal, FRESSIER-PEREIRA Sandra.  Secrétaire de séance: M. DEBAINS Jean-Michel

Secrétaire de séance : M. DEBAINS Jean-Michel

N° 13.125

# TRANSFORMATION DE POSTES AU TITRE DES AVANCEMENTS DE GRADE, POUR L'ANNÉEE 2013

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale qu'afin de permettre les avancements de grade pour l'année 2013, suite à l'avis de la CAP, réunie en sa séance du 18 mars 2013, et avis de la Commission Personnel du 10 avril 2013, il est proposé de transformer les postes suivants :

POSTES ACTUELS:	POSTES TRANSFORMES :
1 poste <b>d'adjoint technique territorial principal de 2</b> <sup>ème</sup> <b>classe,</b> à temps complet, créé par la délibération n°07.201 du 17 novembre 2007.	1 poste <b>d'adjoint technique principal de 1</b> ère classe à temps complet, à compter du 1er novembre 2012
1 poste <b>d'adjoint technique territorial de 1</b> ère classe, à temps non complet (27h30), créé par la délibération n°11.157 du 12 juillet 2011.	1 poste <b>d'adjoint technique principal de 2</b> ème classe à temps non complet, à compter du 1er juin 2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE la proposition du rapporteur.



L'an deux mil treize, le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation :	Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BEGUE Guillaume, DEBAINS Jean-Michel, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean,		
19 avril 2013	LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et		
	Mesdames BONHEURE Marie-Christine, BOURCIER Véronique, CHASSÉ Pierrette,		
	CLÉMENT Françoise, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RABARDEL Pascale et RUCKERT		
	Elsa.		
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		
Affichage:	Pouvoirs: Messieurs BERTIN Laurent, CLÉRY Alain, DÉSILES Lucas, GRÉGOIRE Jean-		
	Yves et Mesdames BOUVET-CUPIF Françoise, GUEGUEN Danièle, RANSONNETTE		
	Marie-Pierre et THESSIER Maryvonne.		
	Absentes : Mesdames FRANCANNET Chantal, FRESSIER-PEREIRA Sandra.		
Nombre de conseillers en	Absences : Mesdaines Prancanner Chanta, Pressier-Ferenca Sandia.		
exercice : 29			
	Secrétaire de séance : M. DEBAINS Jean-Michel		

Nº 13.126

# AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE M. VERMET AUPRÈS DE LA COMMUNE D'ERCÉ-PRÈS-LIFFRÉ

Monsieur LIZÉ, adjoint chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle à l'assemblée communale que dans le cadre de la réalisation d'un poste de refoulement et d'une canalisation de raccordement entre le réseau d'assainissement d'Ercé-Près-Liffré et la station d'épuration de Liffré, il avait été signé une convention entre les communes d'Ercé-Près-Liffré et de Liffré. Après décisions des conseils municipaux des deux communes, cette convention a été visée en préfecture le 4 mai 2012. Celle-ci mettait à disposition Monsieur VERMET, directeur des services techniques, auprès de la commune d'Ercé-Près-Liffré pour assurer une mission d'Assistance à Maîtrise d' Ouvrage relative aux travaux précités. Cette convention était effective à partir du 15 janvier 2012, pour une durée d'un an.

Etant donné l'avancement et la complexité du dossier, objet de la convention, la commune d'Ercé-Près-Liffré, par délibération du conseil municipal du 18 février 2013, a demandé la reconduction de la convention pour une année supplémentaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la demande de mise à disposition de Monsieur VERMET auprès de la commune de Ercé-Près-Liffré pour une nouvelle année du 15 janvier 2013 au 14 janvier 2014,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de 2012 correspondant à cette nouvelle autorisation.



L'an deux mil treize, le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation : 19 avril 2013	Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BEGUE Guillaume, DEBAINS Jean-Michel, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BONHEURE Marie-Christine, BOURCIER Véronique, CHASSÉ Pierrette, CLÉMENT Françoise, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RABARDEL Pascale et RUCKERT Elsa.
Affichage :	Pouvoirs: Messieurs BERTIN Laurent, CLÉRY Alain, DÉSILES Lucas, GRÉGOIRE Jean- Yves et Mesdames BOUVET-CUPIF Françoise, GUEGUEN Danièle, RANSONNETTE Marie-Pierre et THESSIER Maryvonne.
Nombre de conseillers en exercice : 29	Absentes: Mesdames FRANCANNET Chantal, FRESSIER-PEREIRA Sandra.  Secrétaire de séance: M. DEBAINS Jean Michel

Secrétaire de séance : M. DEBAINS Jean-Michel

## Nº 13.127

## DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que, depuis la réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2013, il a pris les décisions suivantes au titre de la délégation qui lui a été confiée par délibération du 27 mars 2008 et conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

# I- Déclarations d'intention d'aliéner : Non-exercice du droit de préemption sur les immeubles suivants:

- Section B n°1531 sis « 35, rue de l'Etang » et appartenant à Monsieur et Madame MAHE Jean-
- Section BL n°102 sis « 23 b, rue Jean Bart » et appartenant à Madame THOMAS Valérie ;
- Section BL n°192 sis « 6, allée des Mouettes » et appartenant à Monsieur et Madame THORAVAL Eric;
- Section BE n°84 sis « 20, rue Laennec » et appartenant à Monsieur et Madame BEGUE
- Section AS n°69 sis « 4, rue Saint John Perse » et appartenant à Monsieur et Madame FEVRIER
- Section B n°895 (pour partie) et B n°949 sis « 15, rue des Canadais » et appartenant à Monsieur ROBIN Pierrick et Madame Françoise RUBION;

## II - Décisions

N° 13.053 - Location et mise en place des salles « de spectacles » et « polyvalente » rue Pierre de Coubertin le vendredi 22 février 2013 au CREDIT AGRICOLE pour son assemblée générale pour un montant de 740 €.

- Location et mise en place des salles « Méliès », « Doisneau », « Club de l'amitié », « Hélène Boucher », « hall d'accueil » et de l'ensemble de la médiathèque du 7 rue des écoles le 5 février 2013 à l'association du PAYS DE RENNES pour un montant de 4 200 €.
- N° 13.055 Approbation de l'avenant n° 1 au bail en date du 20 mai 2012 conclu avec Monsieur le Trésorier-payeur Général d'Ille-et-Vilaine pour la location des locaux de la perception, pour un montant annuel de 20 181,96 € à compter du 1er avril 2013.
- N° 13.100 Encaissement d'une somme de 991,41 € versée par la SMACL correspondant au montant des dommages garantis, déduction faite de la vétusté et de franchise contractuelle se rapportant au sinistre survenu le 25 juin 2011 concernant un candélabre endommagé rue de la Tannerie à Liffré.
- N° 13.101 Encaissement d'une somme de 1 261,55 € versée par la SMACL correspondant au montant des dommages garantis pour le sinistre survenu le 29 janvier 2013 concernant un candélabre endommagé face au 1 allée des Alouettes à Liffré.
- N° 13.102 Vente de deux tables d'écolier et un bureau de maître à Madame Loriane MICHEL demeurant la Landelle à Retiers pour la somme de 20 €.
- N° 13.103 Vente de 3,74 tonnes de ferraille à cisailler à l'entreprise DELAIRE Fers et métaux aux 7-9 rue de l'Erbonnière – BP 41809 6 35518 Cesson-Sévigné sur la base de 140 € la tonne soit la somme totale de 523,60 €.

Le Conseil municipal **DONNE ACTE** de ces informations.